

COMITÉ DE LA COOPÉRATION
TECHNIQUE
67ème session
Point 5 a) de l'ordre du jour

TC 67/5(a)
8 juin 2017
Original: ANGLAIS

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030

a) Élaboration de politiques des transports maritimes

Note du Secrétariat

RÉSUMÉ

Résumé analytique: On trouvera dans le présent document des renseignements actualisés sur les travaux menés par le Secrétariat pour renforcer l'assistance apportée aux États Membres dans le cadre de l'élaboration de politiques nationales en matière de transport maritime.

Orientations stratégiques: 3.5

Mesures de haut niveau: 3.5.3

Résultats: 3.5.3.2

Mesures à prendre: Paragraphe 7

Documents de référence: TC 65/6(a) et TC 66/5(a)

Introduction

1 À sa soixante-sixième session, le Comité a été informé des travaux menés par le Secrétariat pour aider les États Membres à élaborer et à adopter leurs politiques nationales en matière de transport maritime, en établissant un programme de formation concernant les politiques en matière de transport maritime et en mettant en œuvre des activités de formation dans le cadre d'un projet pilote.

Élaboration et mise au point définitive d'un programme de formation visant à promouvoir les politiques nationales en matière de transport maritime

2 Élaboré par l'Université maritime mondiale (UMM), en coopération étroite avec le Secrétariat, le programme de formation se compose principalement d'un atelier de trois jours à l'intention des fonctionnaires et autre personnel du gouvernement qui participent à l'élaboration et à la mise au point des politiques nationales en matière de transport maritime, et d'un séminaire d'une journée à l'intention des hauts fonctionnaires qui passent en revue ces politiques et en recommandent l'adoption. Les supports pédagogiques de l'atelier et du séminaire soulignent l'importance que revêtent l'élaboration et l'adoption des politiques

nationales en matière de transport maritime et permettent aux participants d'acquérir les connaissances et compétences dont ils ont besoin pour élaborer ces politiques et, ensuite, pour s'acquitter plus efficacement des obligations qui leur incombent en qualité d'État du pavillon, d'État du port et d'État côtier, ce qui entraînera une amélioration de la réglementation du secteur des transports maritimes. Les supports pédagogiques, qui soulignent aussi les priorités et les défis à examiner au moment d'élaborer et d'étoffer les politiques nationales en matière de transport maritime, comprennent des exercices pratiques destinés à aider les participants à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour définir ces politiques.

3 Les supports pédagogiques de l'atelier et du séminaire ont fait l'objet d'une mise à l'essai et d'une évaluation lors de l'exécution d'un certain nombre d'activités liées aux politiques en matière de transport maritime, et ils tiennent compte des renseignements reçus en retour des personnes qui avaient participé aux divers séminaires et ateliers régionaux et nationaux organisés par le Secrétariat depuis le second semestre de 2015. Après avoir fait l'objet de diverses modifications et améliorations, les supports pédagogiques sont désormais définitivement au point et seront bientôt traduits, puis disponibles dans les trois langues de travail de l'OMI, pour que la formation à l'intention des États Membres intéressés puisse être dispensée dans d'autres langues.

4 Pour compléter les supports pédagogiques, il est actuellement procédé à la mise au point d'une brève vidéo visant à promouvoir et à recommander l'élaboration et l'adoption des politiques nationales en matière de transport maritime. La vidéo devrait constituer un moyen utile d'aider le Secrétariat et les hauts fonctionnaires nationaux à mieux faire connaître, à l'échelle des responsables politiques, l'importance et l'utilité de ces politiques pour le développement maritime, social et économique d'un pays, tout en proposant une stratégie à long terme pour l'avenir du secteur maritime.

Exécution d'activités liées aux politiques en matière de transport maritime

5 Depuis le TC 66, quatre activités liées aux politiques en matière de transport maritime ont été exécutées : une série d'ateliers nationaux se sont tenus aux Seychelles (novembre 2016), à Antigua-et-Barbuda (mai 2017) et au Nigéria (juin 2017); un séminaire sur les politiques en matière de transport maritime s'est aussi tenu à l'intention des étudiants qui suivaient le cursus de troisième cycle à l'Institut de droit maritime international de l'OMI (IMLI) de Malte (février 2017). Un atelier national devrait se tenir en Thaïlande (octobre 2017), et un autre au Kenya (novembre 2017).

6 Les politiques nationales en matière de transport maritime non seulement sont importantes pour le développement des transports maritimes, mais aussi elles pourraient être vitales pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, en particulier à l'échelle nationale car, conjuguées à l'utilisation des profils maritimes de pays, elles pourraient servir à privilégier les activités d'assistance technique de l'OMI portant sur les objectifs de développement durable. Par l'intermédiaire desdites activités et profils, l'OMI pourrait aider les États Membres à établir leurs plans nationaux en tenant compte du rôle joué par le secteur maritime dans la réalisation des objectifs de développement durable, ce qui leur permettrait aussi de tirer parti du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) à l'échelle nationale. À cet égard, et pour renforcer l'assistance apportée aux États Membres dans l'élaboration, l'adoption et l'examen des politiques nationales en matière de transport maritime, la formation relative aux politiques en matière de transport maritime est de nouveau inscrite au programme mondial du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI relatif au renforcement des capacités et à la formation. Cette mesure devrait permettre à l'Organisation de répondre favorablement à l'accroissement du nombre de demandes d'assistance technique présentées dans ce domaine par les États Membres.

Mesures que le Comité est invité à prendre

7 Le Comité est invité à examiner les renseignements communiqués dans le présent document et à formuler les observations qu'il jugera appropriées.
